

TRAVAUX POUR CLIMATISATION ET
VENTILATION DES LOCAUX DU SIEGE DE
COTELUB



Lot n°02

REFECTION DE FAUX PLAFONDS

CCTP

Dossier	
Date	15/12/2017
Phase	DCE
Indice	

BUREAU D'ETUDES :

INGEFLUX
79 Rue des Joncs des Bois
84000 AVIGON
Tél : 04 32 40 52 75
Mél : contact@ingeflux-dgci.fr



SOMMAIRE

	CCTP.....	1
	REFECTION DE FAUX PLAFONDS.....	1
1	GENERALITES.....	3
1.1	PRESENTATION DU PROJET.....	3
1.2	ARTICULATION DU CCTP.....	3
1.3	CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
1.3.1	CADRE DE DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE.....	3
1.3.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRESENT LOT.....	3
1.3.3	CONTENU DU PRIX.....	3
1.3.4	PLANS D'EXECUTION.....	4
1.3.5	ECHANTILLONS ET MODELES.....	4
1.4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	5
1.4.1	DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE.....	5
1.4.2	PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE CALCUL DES OUVRAGES.....	5
1.4.3	QUALITE DES MATERIAUX.....	6
1.4.4	CONDITIONS D'EXECUTION.....	6
1.4.5	TOLERANCE.....	6
2	TRAVAUX A REALISER.....	7
2.1	NEUTRALISATION, DEPOSE ET REMANIEMENT DE L'EXISTANT.....	7
2.2	FAUX-PLAFONDS.....	7
2.3	TRAVAUX DIVERS.....	8
2.3.1	GAINES TECHNIQUES / ENCOFFREMENT DIVERS.....	8
2.3.2	TRAPPES DE VISITE.....	8

Code	Désignation
1	<p><u>GENERALITES</u></p>
1.1	<p>PRESENTATION DU PROJET</p>
	<p>Le présent projet concerne les travaux de reprise de l'ensemble des faux plafonds des zones de circulations principalement en lien avec les travaux de remaniement et d'installation CVC comme définie au lot 01.</p> <p>Le présent CCTP précise pour le "Lot 02 : FAUX-PLAFOND" les conditions techniques de réalisation des ouvrages. Il définit ainsi, pour chaque nature de travaux, les qualités des matériaux et fournitures entrant dans leur composition ainsi que les modalités d'exécution, d'essais et de réception.</p>
1.2	<p>ARTICULATION DU CCTP</p>
	<p>Le présent document est présenté et articulé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1° partie : Clauses et Prescriptions Générales 2° partie : Prescriptions Techniques 3° partie : Devis descriptif et de position <p>Les clauses et prescriptions énoncées en 1° et 2° partie ont un caractère général, et elles demeurent implicitement applicables dans le cas de "Variante" ou d'ouvrages modifiés le cas échéant.</p> <p>Les différents chapitres ci-dessous du présent document ont un caractère complémentaire et l'entrepreneur ne pourra en cas de divergences éventuelles, les opposer entre eux.</p>
1.3	<p>CLAUSES ET PRESCRIPTIONS GENERALES</p>
1.3.1	<p>CADRE DE DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE</p>
	<p>Les entrepreneurs devront remettre leur offre conformément au DPGF joint au dossier. Les offres qui ne seront pas rendues sous le format joint ne seront pas examinées. En effet une autre présentation (sous-totaux, numérotations) rendrait leur offre incontrôlable</p>
1.3.2	<p>CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRESENT LOT</p>
	<p>Les travaux prévus au titre du présent lot comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La complète exécution des ouvrages : fourniture, transport, stockage et pose - L'implantation et le traçage des cloisons - Le contrôle des supports existants - Le nettoyage soigné des lieux en fonction des travaux à réaliser. - L'exécution des faux plafonds en dalles posées sur ossature apparente pour démontage et entretien des équipements techniques - Tous les détails de finition. - Les trous, entailles, découpes des plaques de plâtre, nécessaires ainsi que les raccords nécessités par l'intervention des autres corps d'état. - La protection des ouvrages pendant toute la durée du chantier. - Les nettoyages réguliers du chantier. - La fourniture et la pose de protections verticales (angles saillants, couloirs, etc...) - Le jointoiment de l'ensemble de la prestation. - Le calfeutrement entre les ouvrages en plaques de plâtre (cloisons, plafonds) ainsi qu'entre tous autres ouvrages de plâtrerie et gros oeuvre - La confection des chevêtres et la reconstitution de la qualité de la cloison tant pour l'acoustique que pour la réaction au feu pour toute réservation supérieure à 100x100mm - Les liaisons équipotentielles des huisseries et ossatures métalliques pour les locaux contenant une douche <p>Liste non exhaustive</p>
1.3.3	<p>CONTENU DU PRIX</p>
	<p>Dans le cadre de son études de prix, l'Entreprise s'engage:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à prendre connaissance de l'ensemble des pièces relatives aux autres lots du CCTP sans exceptions - de procéder à une visite des lieux et de joindre son attestation de visite - de faire remonter toutes remarques relatives aux prestations de son marché ou des autres corps d'état qui empêcheraient une parfaite réalisation de l'ouvrage - d'intégrer dans son prix et de signaler toute erreur de descriptif

Code	Désignation
1.3.4	<p>Il est rappelé que les quantités lorsqu'elles sont indiquées ne sont pas contractuelles et que l'Entrepreneur est tenu de vérifier ces dernières et d'indiquer toute modifications dans la colonne du DPGF réservée à cet effet</p> <p>Les prix remis par les entrepreneurs sont réputés comprendre la rémunération de toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution et au parfait achèvement des travaux, et notamment les coûts des prestations ou ouvrages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les installations de chantier et demandes décrites éventuellement au CCAP et tout autre document en lien avec les present travaux - Les études, dessins et détails d'exécution ainsi que le calepinage de tous les composants. - Les implantations, la définition et le traçage des percements et réservations - L'établissement et le suivi du planning d'exécution. - La mise en place d'un contrôle qualité interne à l'entreprise. - Les moyens de manutention et de levage nécessaires à la mise en œuvre des matériaux. - La fourniture, la mise en œuvre et la maintenance lors des travaux en hauteur des systèmes de protection individuelle et collective. - Tous dispositifs techniques au droit des joints de dilatation tant verticalement qu'horizontalement - Le remplacement ou la remise en état des pièces détériorées lors de la manutention. - La fourniture, le transport, le stockage, la pose et le réglage des ouvrages du présent lot. - La protection provisoire efficace contre les salissures des ouvrages du présent lot, des ouvrages des autres corps d'état et des ouvrages existants risquant d'être détériorés par l'intervention de l'entreprise. - L'enlèvement des gravats, déchets, emballages vides. - Le nettoyage général des chantiers liés à l'exécution des travaux du présent lot - Tous les systèmes de protection individuelle et collective nécessaire à la réalisation de l'ouvrage. - Les frais relevant des assurances décennales et civiles - Le P.P.S.P.S. Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé - Le stockage et protection des matériaux hors enceinte du bâtiment - Les études de synthèse et participation à la cellule de synthèse - Les DOE et DIUO <p>PLANS D'EXECUTION</p> <p>En complément aux documents remis au dossier de consultation par la maîtrise d'œuvre, l'Entrepreneur établira, avant toute réalisation, les documents techniques d'exécution nécessaires avant toute réalisation d'ouvrages.</p> <p>Avant le commencement des travaux, les entrepreneurs sont tenus de vérifier les côtes des plans, coupes etc... et de signaler au Maître d'Œuvre, toutes les erreurs ou omissions qu'ils pourraient constater ou de le rendre attentif à tout changement qui serait éventuellement à opérer.</p> <p>Les entrepreneurs devront établir également tous les plans de fabrication et les dessins de détails leur incombant dans le cadre de l'exécution de leur marché, et que le Maître d'Œuvre jugera utile à la bonne exécution des ouvrages.</p> <p>Ces plans et dessins seront toujours établis à une échelle en rapport avec les dimensions des ouvrages afin de faire apparaître clairement tous les détails de l'exécution. Ils seront cotés et indiqueront toutes les dimensions, sections, diamètres etc... utiles.</p> <p>Les travaux ne pourront être commencés avant approbation de ces plans et dessins par le Maître d'Œuvre.</p> <p>Cette approbation toutefois ne diminuera en rien la responsabilité de l'entrepreneur qui reste pleine et entière.</p> <p>Tous les documents devront être remis dans des délais compatibles avec le planning des travaux établis par le MOUV.</p> <p>Tous les documents établis par le titulaire du présent lot seront remis sous format DWG et sous format PDF</p> <p>Liste des documents à remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'établissement de tous les plans d'exécution détaillés des ouvrages - La mise au point des plans de réservations et de percements - Les documentations techniques - La mise au point des plans et études de détails de chantier - Les renseignements nécessaires à tous les autres Corps d'Etat - Tout autre plan qui dérogerait au dossier Marché.
1.3.5	<p>ECHANTILLONS ET MODELES</p> <p>En phase étude et offre de prix, l'entreprise précisera dans sa note technique le système constructif qu'elle a retenu.</p> <p>En phase chantier, tous les matériaux seront présentés dans un délai compatible avec le calendrier d'exécution et feront l'objet de modèle ou témoin avant le choix définitif.</p> <p>Ces matériaux seront accompagnés de leurs caractéristiques techniques, du lieu de provenance, des références et des divers procès-verbaux d'essais.</p>

Code	Désignation
1.4	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
1.4.1	DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE
	<p>Tous les travaux de ce lot seront soumis aux normes et règlements actuellement en vigueur (dernières éditions parues) à la date de la remise de l'offre. Les listes données ci-dessous ne sont pas limitatives.</p> <p>Règles ou règlements administratifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les établissements recevant du public - Code du travail - Réglementation acoustique - Code de la Construction et de l'habitation - Code de l'Urbanisme - Textes réglementaires sur l'accessibilité aux handicapés - Règles de l'art - Fascicules du CCTG - Règlement sanitaire départemental <p>Documents Techniques Unifiés :</p> <p>DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre. DTU 58.1 : Plafonds suspendus DTU 20.1 : Ouvrages en maçonnerie de petits éléments parois et murs. DTU 23.1 : Parois et murs en béton armé.</p> <p>Normes Françaises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NFP 72.202 : Exécution des cloisons en carreaux de plâtre - NFP 72.203 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre - NFP 72.204 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches en plâtre isolant – plaque de parement - NFP 72.301 : Carreaux en plâtre d'origine naturelle à parement lisse. - NFP72.302 : Plaques de parement en plâtre, définition, spécifications et essais - NFP 05.311 : Présentation des performances des cloisons non porteuses. - NFP 08.311 : Cloisons construites avec des composants, essai de résistance aux chocs. - NFP 08.312 : Cloisons construites avec des composants, essai de résistance aux pressions engendrées par le vent et battements de porte. <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation acoustique (RA 2000) - NC 15.100 : Liaison équipotentielle <p>Autres documents :</p> <p>Avis technique du CSTB et agrément concernant les matériaux. Notices techniques, des fournisseurs et fabricants, des matériaux utilisés donnant toutes les caractéristiques. Arrêt du 19 mars 2001 portant application aux kits de cloisons du décret 92.647 du 8 juillet 1992, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par le décret 95.1051 du 20 septembre 1995 (DPC et ATE). Avis du 5 mai 2001 relatif à l'application du décret 92.647 du 8 juillet 1992, modifié par le décret 95.1051 du 20 septembre 1995, concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et de l'arrêté du 19 mars 2001 appliquant ce décret aux kits de cloisons (directive du Conseil des Communautés Européennes 89/106/CEE du 21 décembre 1988) (DPC et ATE). Le P.G.C. Plan général de coordination Autres documents cités dans le texte du présent CCTP.</p>
1.4.2	<p>PRESCRIPTIONS CONCERNANT LE CALCUL DES OUVRAGES</p> <p>Exigences acoustiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pas de notice acoustique <p>Exigences thermiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conformité à la réglementation "éléments/éléments" <p>Charges permanentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poids des châssis, des vitrages

Code	Désignation
1.4.3	<p>Données climatiques : Dans le cadre des règles neige et vent et du fascicule 61, titre IV, section II N84.</p> <p>Données climatiques : Dans le cadre des règles neige et vent et du fascicule 61, titre IV, section II N84.</p> <p>Coefficients thermiques : La résistance thermique pour l'ensemble des façades devra respecter l'étude thermique.</p> <p>Déformations admissibles : Les menuiseries prennent place dans un ensemble gros oeuvre. Les déformations admissibles sont celles définies par le NFP P 24.203 1 et 2.</p> <p>QUALITE DES MATERIAUX</p> <p>Tous les produits seront livrés emballés et porteront les mentions de provenance, de classification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaques de plâtre : elles devront répondre à la norme NFP 72.302. L'épaisseur et le type de plaque dépend de la nature de l'ouvrage à réaliser. Ces plaques seront stockées sur le chantier à l'abri des intempéries sur des cales. Les plaques cassées ou fendues ne seront pas utilisées. -Les dalles doivent être absolument incombustibles et sans amiante, ni de formaldéhyde. Les dalles doivent être inattaquables par les moisissures, les insectes et les rongeurs, et inaltérables dans les conditions normales d'habitabilité (hygrométrie et température). Les coefficients d'isolation, d'absorption, d'atténuation doivent être, dans le cas d'emploi de faux plafonds, de modèle similaire à celui indiqué ci-après, de caractéristiques équivalentes à celui désigné dans la notice acoustique. <p>Les faux plafonds doivent comporter des systèmes de montage simples, permettant un démontage et un remontage aisés, assurant une sécurité absolue sans risque de chute. Tous les éléments métalliques seront galvanisés ou en alliage léger inoxydable.</p> <p>Matériaux de traitement des joints : conforme aux spécifications du fournisseur</p> <p>Les conditions d'utilisation seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ossature métallique : elles sont constituées de profilés en tôle d'acier galvanisé à chaud conformément à la norme NFA 36.321. Classe de fabrication 1ou2 suivant le type de plis et épaisseur. La masse de revêtement zinc correspondant au moins à la qualité Z 275. - Moyens de fixation : vis à tête dite en trompette, protégée contre la corrosion tel que défini dans la norme NFX 41.002. - Tous types de renforts incorporés dans le cloisonnement ou le doublage selon préconisations du fournisseur (mains courantes, mitigeurs, cuvettes de WC, chasses d'eau encastrées). - Au droit des réservoirs de cuvettes de WC suspendues, la performance de la cloison ne devra pas être altérée
1.4.4	<p>CONDITIONS D'EXECUTION</p> <p>Conditions : Les contraintes d'exécution de ces ouvrages se feront en milieu occupé, étant entendu que les renseignements ci-dessous ne sont pas limitatifs et doivent être contrôlés par la visite des lieux obligatoire.:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les échafaudages pour toutes les hauteurs nécessaires pour les travaux - les frais pour la protection des ouvrages jusqu'à la réception y compris les besoins du chantier. - le calepinage des plafonds en accord avec le MOE et le MOUV pour les besoins principaux du chauffagiste objet des présent travaux. <p>Vérification des supports : L'état des supports et aplombs sera constaté par l'adjudicataire contradictoirement avec le titulaire des supports. Dans l'éventualité où il ne serait pas recevable conformément aux DTU, ils seront repris par le titulaire de l'exécution préalable.</p> <p>Protection des ouvrages : Pendant toute la durée des travaux l'entrepreneur titulaire du présent lot devra la protection de la totalité de ses ouvrages. Cette protection sera réalisée par un système qui garantisse la protection efficace du sol, l'absence de taches. Cette protection sera maintenue toute la durée des travaux aux frais du présent lot.</p>
1.4.5	<p>TOLERANCE</p> <p>Ouvrages horizontaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - horizontalement l'ossature : l'écart de niveau avec le plan de référence doit être inférieur à 3mm/m sans dépasser 2cm. - planéité : pas d'irrégularité de niveau supérieur à 5mm sous une règle de 2.00m déplacée perpendiculairement aux éléments de l'ossature. <p>Ouvrages verticaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planéité locale : règle de 0,20m appliquée sur le parement ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait ni écart supérieur à 1mm, ni manque, ni changement de plan brutal entre plaques. - Planéité générale : règle de 2.00m appliquée sur le parement de la cloison et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait un écart supérieur à 5mm. - Aplombs : ne doit pas excéder 5mm sur une hauteur d'étage courant.

Code	Désignation
2	<u>TRAVAUX A REALISER</u>
2.1	NEUTRALISATION, DEPOSE ET REMANIEMENT DE L'EXISTANT
2.1.1	<p>Origines - Limites de prestations</p> <p>Les travaux objet du présent lot sont en lien avec les interventions principales de l'unique autre lot de la présente opération, qui consistent à réhabiliter les installations de traitement d'air des locaux depuis les circulations et d'assurer la mise en oeuvre complète d'une installation de climatisation de l'ensemble des locaux (hors Atelier 1) .</p> <p>Pour mener à bien la réalisation des installations dans les plénums, le titulaire du présent lot interviendra en amont par la dépose de faux plafonds et la repose / remaniement au fur et à mesure de l'intervention du lot technique.</p> <p>Les type et finitions des plafonds seront à l'identique de celles existantes pour conserver une uniformité générale des choix architecturaux d'origine. Toutefois à l'étage dans les circulations en périphérie des bureaux et au dessus des bureaux traités en PLACO , il sera prévu la dépose de plafonds placo pour la réalisation de plafonds démontables au droit des réseaux frigorifiques et gaines de ventilations terminales de raccordement aux bouches de soufflage de chaque pièce.</p> <p>Pour tous les autres travaux en lien avec ses installations, le titulaire du présent lot doit en assurer toutes les limites de prestations : compris finition peinture, mise à la terre, trémie, en fonction de chaque intervention et pour une parfaite finition ...</p>
2.1.2	<p>Repérages, remaniement, neutralisation, dépose de l'existant</p> <p>Selon les dispositions retenues et notamment en fonction de la planification des travaux et des plans d'aménagement des locaux , le présent lot assurera le maintien en ordre de marche de toutes les zones. Les travaux s'effectueront en site occupé et toutes les dispositions seront prises au titre du présent lot pour garantir le mode de fonctionnement de l'activité pendant son intervention.</p> <p>Sa prestation comprend toutes les phases de remaniement, neutralisation, dépose et repose des installations en fonction des travaux concernées.</p> <p>L'entrepreneur se conformera aux indications qui lui seront faites dans le cadre du chantier et notamment en fonction des plans de DOE pouvant être fournis par le MOUV avec les toutes les dispositions architecturales d'origine du chantier livré en ETE 2014 (compris doc. diverses des prestations en lien avec le présent lot et autres corps d'état)</p> <p>Avant le démarrage des travaux, l'entrepreneur assurera une campagne de repérage précise des installations existantes, sur la zone concernée par les travaux.</p> <p>L'entreprise veillera à respecter les conditions particulières d'aménagement des lieux et toutes les dispositions spécifiques pour la protection du matériel en place dans chaque pièce. Une protection par polyane sera systématiquement assurée.</p> <p>Le titulaire du présent lot se référera au calendrier et phasage opérationnel des travaux et selon les définitions architecturales du présent dossier de consultation pour répondre à tous les besoins.</p>
2.2	FAUX-PLAFONDS
2.2.1	<p>Faux plafonds en dalle 600 x 600 à ossature apparente</p> <p>Fourniture et mise en place d'un système de plafond suspendu robuste, satisfaisant aux conditions de base posé sur ossature apparente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque panneau est facilement démontable - Poids total approximatif de 3 kg/m². - Les panneaux sont en laine de verre de haute densité. - La surface exposée est traitée par un traitement de surface complémentaire renforçant l'absorption acoustique - La face cachée du panneau est revêtue d'un voile de verre. - Les bords sont enduits. - L'ossature est en acier galvanisé. - Compris tous systèmes de fixation et suspension T24 comprenant ossatures primaires et secondaires - Finition laquée blanc <p>la prestation comprend la mise en place de joues éventuelles permettant de rattraper les différentes hauteurs de faux plafonds, hauteur de plénum suivant indications et définition avec le lot 01 CVC pour la mise en oeuvre de ces équipements techniques .</p> <p>Fabrication : marque ECOPHON Opta A avec ossature adaptée - conforme au disposition existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classification incendie : A2-s1,d0 - Étiquetage sanitaire : A+ - Réflexion lumineuse : 85% - Brillance : < 1 <p>Localisation : Les circulations et locaux hors salle de réunion. tous niveaux selon plan de repérage CVC 01</p>
2.2.2	<p>Faux plafonds dalles 600 x 600 posées sur ossature pour salle de réunion</p> <p>Fourniture et mise en place d'un système de plafond suspendu robuste, satisfaisant aux conditions de base posé sur ossature apparente.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque panneau est facilement démontable - Poids total approximatif de 3 kg/m². - Les panneaux rigide en laine de roche autoportant en laine de roche. - Volle décoratif sur face apparente, renforcé par un voile de verre naturel en contreface. - L'ossature est en acier galvanisé. - Compris tous systèmes de fixation et suspension T24 comprenant ossatures primaires et secondaires - Finition laquée blanc <p>la prestation comprend la mise en place de joues éventuelles permettant de rattraper les différentes hauteurs de faux plafonds, hauteur de plénum suivant indications et définition avec le lot 01 CVC pour la mise en oeuvre de ces équipements techniques .</p>

Code	Désignation
2.2.3	<p>Fabrication : marque ROCKFON EUROCOUSTIC Tonga A GRANITE EC 44 épaisseur 22 mm - conforme au disposition existante. - Classification incendie : A2-s1,d0 - Étiquetage sanitaire : A+ - Réflexion lumineuse : 84% - Brillance : < 1</p> <p>Localisation : - Plafond de la salle de réunion</p> <p>Plafond en plaque de plâtre BA 13 vissée sur F 530 entraxe 600 mm</p> <p>Fourniture et mise en place d'un système de plafond suspendu en plaques de plâtre cartonées: - L'ossature métallique galvanisée à fixer sur la structure béton - l'ensemble des plaques de plâtre ep. 13 mm nécessaire à la finition des plafonds existant selon la configuration avec le lot 01 CVC par ailleurs - fixation par vis galvanisées et finition par masticage des têtes de vis - traitement des joints entre plaques et les parement verticaux en rive par enduit et bande de pontage - tolérance de planéité 3 mm sur 2.00 m - Compris découpes diverses et renforcement de l'ossature au cas par cas pour l'intégration des éléments techniques</p> <p>La prestation comprend la mise en place de joues éventuelles permettant de rattraper les différentes hauteurs de faux plafonds, hauteur de plénum suivant indications et définition avec le lot 01 CVC pour la mise en oeuvre de ces équipements techniques .</p> <p>Fabrication : Plaque de plâtre BA 13 - NF à bords amincis - conforme aux dispositions standards et selon l'existant. Localisation : Reprise des plafonds existants au niveau des circulations et bureaux de l'étage.</p>
2.3	<p>TRAVAUX DIVERS</p>
2.3.1	<p>GAINES TECHNIQUES / ENCOFFREMENT DIVERS</p> <p>Fourniture et pose de contre-cloison sur ossature métallique pour encoffrement des traversées verticales de gaines de ventilation dans le cadre du remaniement des réseaux de ventilation au lot 01 CVC. Compris liaisonnement avec les parements voisins, et sujétions de mise en oeuvre d'un système pour éviter le tassement des panneaux semi-rigides, pose selon prescriptions de l'Avis Technique. Les joints entre plaques et murs seront exécutés suivant la technique des fabricants de ce type de produit en plaques cartonées, les angles saillants seront protégés par des bandes armées collées et enduit de finition. Localisation : A l'étage sur les passage verticale des gaines de ventilation selon plan CVC</p>
2.3.1.1	<p>gaines techniques / encoffrement</p>
2.3.2	<p>TRAPPES DE VISITE</p> <p>Fourniture et pose de trappes de visite pour plafonds, constituée d'un cadre en aluminium invisible et d'un ouvrant en plaque de plâtre hydrofuge de 12.5 mm collé. Cette ouvrant sera entièrement démontable et s'ouvrira par simple pression, à l'ouverture il sera retenue par des entrebâilleurs. Compris toutes sujétions de mise en œuvre Dimension : 35 x 60 cm Localisation : suivants indication du lot technique pour les plafonds placo du rez de chaussée accueil et l'étage pour les réseaux vers toiture terrasse et / ou gaine technique.</p>
2.3.2.1	<p>Trappes de visite pour gaines techniques sanitaires</p>